



METTRE EN ŒUVRE SA COMPTABILITE

Dates : 17-18 octobre 2019

ou 7-8 novembre 2019

Durée : 14 heures

Lieu : Strasbourg

Coût : 480 €

Effectif : 10 personnes

Cadre réservé à la HEAR

Public concerné :

Artistes auteurs designers,
graphistes, illustrateurs.

Prérequis :

Connaître les règles de droit commun en matière de comptabilité et de fiscalité pour les auteurs.

Formatrice :

• **Jeanne Maggiulli** accompagne depuis plus de 20 ans les artistes pour les aider à définir leur statut et les guider dans les démarches juridiques fiscales et sociales avant et en cours d'activité.

Courant 2013 elle crée son entreprise Ponte Rosso Conseil pour proposer ses services auprès des artistes et institutions agissant dans le secteur culturel.

Elle est Présidente du Groupement d'employeurs culturels ComptActe depuis 2001.

Renseignements / inscription :

Grégory Jérôme, coordinateur

Anaïs Menrath, assistante

Tel : 03 69 06 37 89

Mail : gregory.jerome@hear.fr

anais.menrath@hear.fr

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'approprier des outils pour mieux gérer sa comptabilité
- Déterminer le bénéfice
- Préparer la déclaration contrôlée professionnelle (2035)
- Préparer le dossier MDA ou AGESEA

PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION :

JOUR 1 : du système comptable des professions libérales à la déclaration

- Les dépenses déductibles et règles de déductibilité
- Les catégories de recettes
- Les frais mixtes et les frais de voiture
- Les règles d'enregistrement en comptabilité : les écritures de trésorerie
- Le fonctionnement de la TVA
- L'enregistrement dans un journal
- Le contrôle de la trésorerie ;
- Le calcul des charges sociales MDA - AGESEA
- Présentation des systèmes automatisés (logiciel comptable ou tableur de calcul)

JOUR 2 : mettre en œuvre sa propre comptabilité

- Organiser le suivi administratif comptable
- Etablir son cahier à partir de ses propres documents
- Le classement des pièces, l'archivage
- Les différents types de contrôles
- Traitement des questions spécifiques et individuelles

EVALUATION DE LA FORMATION :

Une fiche d'évaluation anonyme écrite sera transmise aux stagiaires.

Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque participant.